



MAIRIE DE RANCHAL

POINT SUR ACTIVITE DU CONSEIL au 25.03.2020

- Le conseil prévu le 25.03.2020 a été annulé. Il a été remplacé par une réunion de travail entre élus disponibles ; celle-ci s'est déroulée en application des règles de protection en vigueur : distance d'un mètre entre participants, nettoyage préalable des tables par un gel ad hoc, aération des salles.
- Point sur la situation **des personnes les plus fragiles sur la commune.**
 - **aucune personne connue des élus** nécessite aujourd'hui, un soutien d'urgence pour raisons médicales, alimentaires ou autres ; cette situation pouvant changer chaque jour, n'hésitez pas à la signaler en mairie. L'entraide entre proches semble répondre aux besoins individuels
 - Nous disposons **d'une cinquantaine de masques** de qualité supérieure. Ces masques proviennent d'un stock fait précédemment. Si une personne en a un besoin justifié, en faire la demande à un élu proche.
 - **dépôt de pain et autres services de proximité** : la commune proposera dès la semaine prochaine diverses mesures proposées par les commerçants ou préparées avec la Cor en liens avec des commerçants des communes voisines.
- **Reprise de l'épicerie** : nous travaillons avec les personnes concernées (la succession de Charlie Cesquino, la propriétaire de l'immeuble madame Burnichon) pour faire redémarrer au plus tôt l'épicerie. 3 personnes ont montré un intérêt pour la reprise de ce commerce.
- **Travaux bourg centre** : l'entreprise Thivent envisage de démarrer les travaux dans les prochains jours
- **La Gourmandine** :
 - Rappel des faits : depuis mai 2019, l'exploitant a manifesté son intention d'arrêter son activité. Il n'était pas en mesure d'honorer ses engagements contractuels (paiement des loyers et caution). Dans ces conditions, le conseil n'a pas souhaité renouveler le bail. Une première décision a été communiquée en Juin 2019 par lettre recommandée, avec effet à janvier 2020. Un nouveau report a été proposé avec des mesures favorables à l'exploitant. Sans information de sa part au 28.02.2020, (date prévue sur ses choix définitifs) et non-paiement des loyers commerciaux, confirmation de la résiliation a été prise.
 - La recherche d'un repreneur se fait avec l'appui de la COR et de Beaujolais Vert .
 - L'échange bienveillant doit prévaloir.

Le maire
26.03.2020